

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



## **Informations**

# **FORMATION A LA SUPERVISION**

**MASTER OF ADVANCED STUDIES HEP-BEJUNE IN  
SUPERVISION**

**2019-2022**

Bienne, mars 2019

# Définition de la supervision

## ***Un acte de formation***

La supervision est un acte de formation de base ou continue, composé concrètement d'une série d'entretiens entre un ou une professionnel·le (le ou la supervisé·e) et un ou une autre professionnel·le spécialement formé·e à cet effet (le ou la superviseur·e). L'entretien peut être individuel ou avoir lieu en groupe restreint. Le processus de supervision, qui fait l'objet d'un contrat, se déroule sur une durée déterminée et rythmée par des séances ayant lieu de façon régulière.

## ***Les entretiens***

Les entretiens portent sur des situations concrètes et actuelles de la vie professionnelle, vécues par le ou la supervisé·e. Ces situations sont tirées du champ professionnel. La vie privée du ou de la supervisé·e n'est pas l'objet de la supervision. La confidentialité est garantie.

## ***Un processus***

La supervision est une réflexion approfondie sur le vécu professionnel. Cette réflexion est plus qu'une analyse intellectuelle, elle est un effort de compréhension de la personne totale, intégrant les aspects cognitif, relationnel et émotionnel. Elle n'est pas une forme de thérapie. Elle est une confrontation personnelle du ou de la supervisé·e à son propre rôle professionnel.

## ***Une finalité***

L'objectif premier de la supervision ne consiste pas à résoudre des problèmes ni à donner des conseils. Le ou la supervisé·e est accompagné·e dans une démarche qui vise à mieux comprendre et à améliorer son propre fonctionnement professionnel à tous les niveaux, en acquérant une plus grande lucidité sur l'ensemble des aspects personnels et institutionnels de son action professionnelle. Le but final de la supervision est, pour la supervisée ou le supervisé, une meilleure autonomie professionnelle.

## ***Une déontologie***

Les superviseuses et superviseurs s'engagent :

- à préserver la confidentialité du processus ;
- à se donner des moyens d'évaluation et de contrôle par rapport à leurs supervisions, notamment dans le cadre d'un groupe de référence.

Pour compléter votre information nous vous invitons à vous rendre sur le site de l'ARS ([www.superviseurs.ch](http://www.superviseurs.ch))

# Caractéristiques et objectifs de la formation

Il s'agit d'une formation complémentaire qui prépare des enseignant·e-s, des éducatrices et éducateurs, des travailleuses et travailleurs sociaux, des professionnel·le-s du médical ou paramédical ou des personnes issues d'un autre domaine pouvant être reconnu, à exercer une fonction de supervision auprès d'étudiant·e-s ou de professionnel·le-s, au sens de la définition donnée plus haut. Cette formation débouche sur l'obtention d'un Master of Advanced Studies HEP-BEJUNE in supervision (MAS), reconnu par la CDIP.

## **La formation vise notamment à développer des compétences**

- **personnelles**  
se connaître soi-même, être capable d'écoute et d'évolution
- **relationnelles**  
être capable d'appréhender des situations relationnelles complexes et d'agir dans ces situations
- **professionnelles**
  - être capable de progresser dans sa profession, en lien avec ses pratiques et en fonction de l'évolution des sciences humaines
  - être capable d'élargir sa compréhension du contexte institutionnel et social
  - être capable de formaliser des réflexions (mise en relation théorie-pratique) dans le cadre d'une recherche liée aux problématiques rencontrées ou étudiées lors de la formation en supervision.

## **Contenus de la formation**

La méthodologie utilisée vise à l'intégration forte et simultanée des quatre domaines de formation :

### ***I Pratique de la supervision***

Chaque superviseur-e en formation assure, en première et en troisième année, la conduite de 2 supervisions de, en principe 20 heures chacune avec env. 10 heures de préparation des séances. La première supervision doit être individuelle. Il ou elle assure également l'animation d'un groupe d'analyse de pratiques professionnelles de 10 heures ainsi qu'une supervision de groupe de 10 heures durant la deuxième année de formation.

### ***II Intégration théorie-pratique***

Sous la responsabilité d'une formatrice ou d'un formateur, chaque étudiant-e participe à un groupe de référence respectivement d'accompagnement, ainsi qu'à un groupe d'intervision non accompagnée dans lequel elle-il construit son savoir-faire et sa méthodologie en liant théorie et pratique. Il tient un journal de bord qui l'accompagne durant les trois années de formation et qui servira de base aux travaux de fin d'année (TFA) et de fin de formation (TFF).

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année CAS AGAPP	3 <sup>ème</sup> année
Supervision individuelle + préparation	Animation APP + Supervision individuelle ou de groupe Ou Supervision individuelle ou de groupe (pour les détenteurs du CAS AGAPP) + préparation	Supervision individuelle, de groupe ou d'équipe + de préparation
Groupe de référence	Groupe d'accompagnement APP Groupe de référence supervision	Groupe de référence
Intervision	Intervision	Intervision
Journal de bord	Journal de bord	Journal de bord
Travail de fin d'année TFA	Travail de fin de formation TFF APP ou Travail de fin d'année TFA	Mémoire professionnel

### ***III Théorie***

Le tableau suivant présente les contenus théoriques de la formation (la version finale du programme est remise au début de chaque année de formation).

La formation théorique est organisée en modules :

1. La supervision : un espace d'interaction entre un-e superviseur-e et un/des supervisé-e-s: posture, processus, relation
2. Outils de compréhension et d'animation/de supervision
3. Analyse de pratique professionnelle
4. Accompagner le groupe, l'organisation, l'institution

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année CAS AGAPP	3 <sup>ème</sup> année
Introduction	Dispositif APP	Pensée créative
Posture et attitude	Variante d'animation 1	Soutenir en contexte difficile- Burn-out, mobbing
Demande, rôle et contrat	Le groupe	Sociologie du travail et connaissance des organisations/institutions
Ecriture	Variante d'animation 2	Projets collectifs, accompagner le changement
Accompagnement des émotions	Aspects et enjeux institutionnels	Psychanalyse
Ecoute, empathie, métacommunication	Variante d'animation 3	ouvert
Systemique et humanisme	Prise de décision, conflit	AT, Gestalt, PNL, ...
Accompagnement du changement et mobilisation des ressources	Variante d'animation 4	Ouvert
Connaissance de soi et gestion de ses ressources et limites	Supervision d'équipe	Accompagner
Explicitation	Bilan d'année, présentations des travaux	Bilan d'année, présentations des mémoires

#### **IV Travaux de fin d'année (TFA) ou travail de fin de formation (TFF)**

En fin de première année, le ou la candidat-e écrit un TFA qui porte sur sa pratique de supervision individuelle.

En fin de deuxième année, le ou la candidat-e rédige un TFA portant sur sa pratique d'animateur de groupes d'analyse de pratique professionnelle et/ou de superviseur de groupe.

En fin de troisième année, le ou la candidat-e rédige un TFF (mémoire professionnel) portant sur sa pratique de la supervision. Il s'appuie pour ce faire sur une démarche de recherche. Il soutient son mémoire devant un jury.

## **Déroulement et durée de la formation**

La formation se déroule sur 3 ans et débouche sur l'obtention de 60 crédits ECTS

<b>Périodes</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>e</sup> année</b>	<b>3<sup>e</sup> année</b>	<b>Crédits</b>
Domaine 1 : Pratique de la supervision	40 périodes	40 périodes	40 périodes	<b>10 ECTS</b>
Domaine 2 : Groupe de référence	60 périodes	60 périodes	60 périodes	<b>16 ECTS</b>
Intervision	20 périodes	20 périodes	20 périodes	
Domaine 3 : Théorie	80 périodes	80 périodes	80 périodes	<b>20 ECTS</b>
Domaine 4 : Formalisation de la pratique (TFA, journal de bord)	20 périodes	20 périodes	10 périodes	<b>14 ECTS</b>
Rédaction et soutenance du mémoire			50 périodes	

## **Évaluation et validation de la formation**

Une évaluation formative permanente a lieu durant la formation.

Au terme de chaque année, une validation formelle intervient. Elle portera sur la présence et l'atteinte des objectifs de la formation, notamment la validation des travaux (acquisition des crédits ECTS).

La certification intervient à la fin de la 3<sup>ème</sup> année par la validation de chaque année de formation, par l'acceptation du mémoire professionnel et par la validation de la soutenance du mémoire.

## Validation des acquis

Les détenteurs du CAS AGAPP (Animation de groupes d'analyse de pratique professionnelle) sont dispensés du module théorique APP durant la deuxième année et de l'animation d'un groupe APP. Ils assureront une supervision de groupe et participeront au groupe de référence supervision.

## Conditions d'admission à la formation

Les personnes titulaires d'un diplôme d'enseignement, d'éducation spécialisée, de travail social, médical, paramédical sont admissibles en vue de l'obtention du "Master of Advanced Studies HEP-BEJUNE in supervision". Sur demande, des titres obtenus dans d'autres domaines peuvent être reconnus par la Commission de supervision.

Les candidat-e-s doivent assumer une activité dans leur domaine reconnu et pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans ce même domaine.

Les candidat-e-s doivent avoir vécu, comme supervisé-e, une supervision de 20 heures, attestée par un-e superviseur-e, et réalisée dans les 10 dernières années. La moitié de cette supervision doit être individuelle. L'accompagnement collectif (p.ex. en groupe d'analyse de pratique professionnelle) et la supervision individuelle intégrée à une formation (p.ex. le MAS FPS), peuvent être reconnus.

La commission de supervision peut admettre un-e candidat-e en lui demandant de compléter sa supervision avant le début de la formation.

Si nécessaire, les candidat-e-s doivent avoir obtenu l'accord de leur employeur.

Les candidat-e-s remplissent un dossier d'admission et participent à un entretien individuel et sélectif.

Des critères supplétifs sont appliqués si le nombre des candidat-e-s est supérieur à la capacité de la formation (domicile dans l'espace BEJUNE, durée et spécificité de l'expérience professionnelle, ampleur et spécificité de la formation continue).

### ***Procédure d'admission***

Le formulaire d'inscription (*demande d'admission et renseignement*) doit être téléchargé et rempli en ligne, sur le site de la HEP (<http://www.hep-bejune.ch/formations/supervision>). Il doit être envoyé formellement le **31 mars 2019 au plus tard**.

### ***Frais de formation***

Il est perçu un émolument de **Fr. 100.-** pour l'ouverture du dossier puis une taxe couvrant les frais de formation auprès des participantes et participants de **Fr. 1500.- par semestre** de formation pour les enseignant-e-s de l'espace **BEJUNE**, de **Fr. 2'000.-** pour les non-enseignant-e-s de l'espace **BEJUNE**, et de **Fr. 3'000** pour les enseignant-e-s et non-enseignant-e-s **hors-BEJUNE**.

Les autres frais tels que déplacements et subsistance, matériel et moyens d'enseignement, sont assumés par les participant-e-s.

### ***Début de la formation***

Août 2019

### ***Moments de formation***

Mercredis après-midi et samedis en principe

Demande d'information :

HEP-BEJUNE - Formation continue

Chemin de la Ciblerie 45, 2503 Bienne

Tél 032 886 99 31/36 <http://www.hep-bejune.ch>

Contacts:

Michaela Knuchel-Bossel, coordinatrice ([m.knuchel-bossel@hep-bejune.ch](mailto:m.knuchel-bossel@hep-bejune.ch))

Nathalie Davide, secrétaire ([nathalie.davide@hep-bejune.ch](mailto:nathalie.davide@hep-bejune.ch))

